

(Traduction)

L'hon. Walter L. Gordon (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, comme mon honorable ami le sait sans doute, la politique du gouvernement sur toutes les questions concernant les tarifs et les autres programmes économiques est annoncée en temps utile.

LES RELATIONS OUVRIÈRES

GRÈVE À SAINT-TITE—DEMANDE D'INTERVENTION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Industrie. Aurait-il reçu des instances de la part des employés de la société G.-A. Boulet, Limitée, de Saint-Tite (Québec), en grève depuis le 20 août parce que la direction refuse de leur accorder la négociation collective? Le ministère s'occupe-t-il de la question, étant donné que cette entreprise travaille surtout pour le ministère de la Défense nationale? Que fait le ministère pour s'assurer que les sociétés qui obtiennent des contrats du ministère de la Défense nationale accordent à leurs employés des conditions de travail raisonnables?

L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie): Monsieur l'Orateur, le ministère de la Production de défense s'est occupé de ce problème. Malheureusement, je n'ai pas les détails ici, car on ne m'avait pas prévenu de la question. Si je me souviens bien, il s'agit d'un différend industriel relatif à la reconnaissance de l'association des employés pour des fins de négociation à la société Boulet, de Shawinigan ou Grand-Mère. Depuis quelque temps, nous n'avons pas eu l'occasion de confier de contrat à cette entreprise; à l'heure actuelle, elle remplit un contrat qu'elle avait obtenu avant le début du différend. Que je sache, monsieur l'Orateur, le ministère de la Production de défense n'a subi aucun préjudice, quant aux prix ou aux délais de livraisons, par suite du différend.

L'hon. Léon Balcer (Trois-Rivières): Une question complémentaire. Le ministre voudrait-il songer à envoyer un inspecteur à cette usine, pour voir si les conditions de travail y sont vraiment aussi mauvaises qu'on nous l'a dit; et si elles le sont, songerait-il à suspendre complètement ce contrat?

L'hon. M. Drury: Monsieur l'Orateur, l'honorable représentant n'entend certes pas proposer que le ministère de la Production de défense s'occupe de fonctions qui appartiennent au ministère du Travail du Québec?

[M. Pigeon.]

La compétence en cette matière relève du ministère provincial du Travail. Je serais heureux que mes fonctionnaires communiquent les vues de l'honorable député au ministère du Travail du Québec, mais je ne crois pas que ce soit un domaine où le ministère de la Production de défense pourrait convenablement s'engager.

M. Douglas: Puis-je poser une question complémentaire? Les ministères des Travaux publics du Canada, sur le plan fédéral comme sur le plan provincial, exigent généralement que tous leurs contrats renferment une disposition prévoyant des salaires équitables et de justes conditions de travail. Une clause semblable se trouve-t-elle insérée dans les contrats accordés par le ministère de la Production de défense? Y a-t-il une clause semblable dans l'accord conclu avec la société en question? Quelles mesures prennent les services du ministre pour surveiller l'exécution de ces contrats et pour faire respecter les clauses prévoyant des salaires équitables et de justes conditions de travail?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît! C'est certainement là une question qui devrait être inscrite au *Feuilleton*.

M. Douglas: Monsieur l'Orateur, je fais appel au Règlement. Vous nous dites de faire inscrire les questions au *Feuilleton*, mais je me permets de signaler que certaines questions y sont inscrites depuis le mois de juin, c'est-à-dire depuis cinq ou six mois? (*Exclamations*)

Il s'agit ici d'hommes qui sont en grève depuis le 20 août; ils travaillent à l'exécution de contrats accordés par le ministère de la Défense nationale. Le gouvernement fédéral doit tout de même veiller à ce que les bénéficiaires de contrats de l'État observent les normes minimums de travail. Tout ce que je demande au ministre, c'est qu'on fasse respecter ces normes minimums de travail.

M. l'Orateur: L'honorable député a fait valoir son idée au moins deux fois, mais je pense toujours que c'est une question qui devrait être inscrite au *Feuilleton*.

(Plus tard)

(Texte)

M. Rémi Paul (Berthier-Maskinongé-Delaudière): Monsieur l'Orateur, l'honorable ministre de l'Industrie a-t-il communiqué avec l'honorable ministre du Travail de la province de Québec, ou des fonctionnaires de ce ministère, pour essayer de régler la grève des industries Boulet, Ltée, à Saint-Tite?

L'hon. M. Drury: J'ai bien compris la question, monsieur l'Orateur, et la réponse est non, à ma connaissance.